

Dialogue

Organe de "Dialogue des Peuples"

Notre revue est gratuite, parce que personne ne peut nous acheter



Année 2019 – Numéro 17

Sommaire

RDC

LA SOLUTION AUX PROBLEMES DU CONGO : LE CHANGEMENT DES RAPPORTS DE PROPRIETE... page 2

L'agriculture est la véritable clé du développement minier ... page 4

Rwanda 94

L'émotion qui cache la forêt des intérêts occidentaux... page 12

Economie

«Faire disparaître le cash c'est davantage de contrôle de la population»...page 15

Maroc

Hirak du Rif : un premier rapport officiel controversé... page 17

Pologne

Le pays divisé après les propos de l'archevêque de Cracovie sur les homosexuels ... page 18

LA SOLUTION AUX PROBLEMES DU CONGO : LE CHANGEMENT DES RAPPORTS DE PROPRIETE

Par PATIENCE KABAMBA ¹

Le MDW se penchera aujourd'hui sur la solution politique que nous propose Karl Marx pour sortir de la lutte des classes qui caractérise nos sociétés. Mais, pour mieux saisir cette solution, nous devons nous placer dans l'analyse Marxienne de la situation. En gros, pour Karl Marx, la plus grande lutte à laquelle toute société est confrontée, c'est la lutte des classes. Il existe, selon Marx, deux classes : la classe de propriétaires des moyens de production et la classe de producteurs. Les autres groupes sont des souches qui généralement toutes appartiennent à la même classe. Aujourd'hui nous pouvons traduire cela en classe des ceux qui sont dans la prison du salariat, ceux qui doivent vendre soit leurs muscles, soit leur intelligence en échange d'un salaire pour survivre. De ce point de vue la grande partie de l'humanité est faite des prolétaires (ceux qui survivent en vendant leur force de travail, manuel ou intellectuel, en échange d'un salaire). L'autre classe est celle des propriétaires des moyens de production. Aujourd'hui la bourgeoisie n'existe plus. Même les PDG peuvent être débarqués, ils ne sont pas propriétaires des moyens de productions. Ce sont des conglomerats d'actionnaires qui constituent la classe des propriétaires.

La dualité des classes dont nous parlons résulte du fait qu'il y a des gens qui produisent de la valeur, soit par leur muscle, soit par leur intellect (ceux que nous avons appelés prolétaires). A coté d'eux il y a des gens qui s'approprient la valeur produite par l'autre classe. Ces deux classes sont en lutte perpétuelles, et c'est cela la véritable lutte sociale. L'histoire est l'histoire de la lutte des classes depuis la parution du capital au néolithique jusqu'à nos jours. Cette lutte a pris plusieurs formes tout au long de l'histoire, des révoltes des esclaves aux jacqueries paysannes, jusqu'aux révolutions sociales.

De nos jours, dans les pays occidentaux le capital nous détourne de la lutte des classes en nous faisant croire que la priorité c'est le problème d'écologie, de migration, du racisme ou du sexisme. Le capital prêche une égalité des sexes, de races, et de genres pour nous dire que nous sommes tous égaux dans notre amour pour la marchandise capitaliste. Ces luttes de substitution et de distraction consomment nos énergies et nous empêchent d'affronter la véritable lutte des classes qui consiste à renverser les rapports de propriété.

Aujourd'hui le capital nous fait dire que les questions environnementales sont les plus sérieuses de notre époque. Des moyens financiers sont mis en place, et des propagandes sont faites pour nous faire croire que l'écologie est le danger primordial de notre temps. Des enfants sont utilisés pour déclarer tous azimuts que nous devons sauver la planète. C'est qu'il faut sauver à mon avis c'est la lutte des classes destinée à renverser les rapports de propriétés pour que ceux qui produisent soient aussi propriétaires des moyens de production et donc propriétaires des leurs produits.

Pour Marx, l'économie consiste à produire des richesses, des valeurs ajoutées. Mais, cette production des richesses est accompagnée par une certaine distribution de ces richesses, c'est cela le rôle de la politique. C'est ce que Marx appelle l'économie-politique. Cette expression lie la production des biens à son processus de redistribution. L'œuvre de Marx consiste en une critique de l'économie politique.

« Les hommes sont dans les rapports de production qui dépendent du développement de leur force productive matérielle, » dit Marx dans la préface de la Contribution à l'Economie Politique. « Ces rapports de production dépendent de leur degré du développement. » Cette production économique

est accompagnée des rapports des propriétés. C'est cela que Marx appelle les rapports de productions ou de propriété. C'est toute l'arsenal idéologique, c'est-à-dire, juridique et politique, qui détermine à qui appartient le produit économique créé ou la valeur ajoutée produite par le prolétaire.

Illustrons cette analyse Marxienne avec le cas du Congo. Le pays n'est pas industrialisé. Sa base économique est limitée à la récolte de la rente sur les matières premières, la rente provenant de la douane, des taxes auprès des investisseurs et des compagnies de construction surtout d'origine Libanaise ou indienne, de la compagnie pétrolière offshore à Moanda. L'Etat Congolais est aussi actionnaire à la Gécamines. L'Etat récolte des taxes sur l'espace aérienne, les atterrissages et les décollages des avions sur nos aéroports, sur le transit par notre territoire national des hydrocarbures destinées à la République Centrafricaine. L'Etat récolte aussi des revenus sur la vente de l'électricité à d'autres pays, et enfin l'Etat reçoit des aides bilatérales et multilatérales par le FMI et la Banque Mondiale, l'Union Européenne, même si ces aides coutent plus chères au pays que leur absence (un point sur lequel je reviendrai dans un autre MDW).

Bref, la base économique de la RDC est celle-là en y retranchant peut-être la dette interne et externe. Le budget national est déterminé en fonction de ces revenus même si au Congo le budget national fait partie de la politique d'opacité adoptée par des régimes prédateurs.

La base économique que je viens de décrire ci-haut est liée à la politique de redistribution des revenus nationaux. Le revenu du pays appartient à tous les Congolais, c'est en leur noms que l'on prélevé des taxes douanières, c'est en leur noms que l'on perçoit la rente sur les matières premières - sur les mines et es hydrocarbure -, c'est en leur nom que l'on vend à d'autres pays l'électricité produite par notre barrage d'Inga. C'est au nom des Congolais que l'Etat a des parts à la Gécamines, c'est en leur nom que l'on reçoit des aides bilatérales et multilatérales. Bref, nous pouvons dire que par analogie, le producteur de ces biens économiques est le peuple Congolais.

Là, c'est l'économie. Maintenant, la redistribution de ces biens est du domaine de la politique et de l'idéologie qui consiste à octroyer un pourcentage très élevé de ces biens économiques a un petit groupe : la présidence de la république, les gouvernements nationaux et provinciaux, les députés et sénateurs, et les responsables de la Banque Centrale et des parastataux comme la compagnie d'électricité et la Régis des eaux. Ce groupe dont le nombre revient à un petit millier d'individus, (plus ou moins 2 a 3 milles personnes sur les 80 millions des Congolais) s'approprie la quasi totalité de la base économique du pays. Les rapports de propriétés sont ceux-là en RDC.

Ce rapport de propriété est tel qu'un individu, par exemple, monsieur Albert Yuma, pour ne pas cite son nom, est capable de bousiller en une soirée pour le mariage de sa fille une somme de 6.5 millions de dollars Américains alors que plus 90% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté d'1 dollars par jour. Monsieur Yuma, fonctionnaire de l'Etat Congolais à la Gécamines, mandataire du peuple Congolais, ne peut en aucun cas prétendre que c'est son argent, et qu'il peut en faire ce qu'il veut. Ce n'est pas son argent, c'est l'argent volé au peuple Congolais. Le rapport de propriété est donc à revoir du fond en comble.

Karl Marx dont je suis le continuateur, ne demande pas que l'on tue des gens. Staline et Lénine n'ont pas saisi la portée de la pensée de Marx. La lutte des classes ne vise pas à tuer des individus, mais à changer les rapports d'appropriation des revenus produits dans nos relations de productions.

La révolution au Congo consistera à bouleverser complètement les rapports de propriétés, les rapports politiques. Il faut faire partir la classe prédatrice, ne pas les tuer, mais leur arracher le droit de s'approprier ce qui revient aux Congolais. Voilà le sens du titre de ce MDW. Le changement des rapports de propriété est la solution aux problèmes Congolais.

L'agriculture est la véritable clé du développement minier



Par Guy De Boeck

A ce que disent certains agronomes, la RDC pourrait produire de la nourriture pour deux milliards d'êtres humains.

Admettons que tout expert trouve toujours un autre expert qui le contredit. Admettons encore qu'un spécialiste est toujours un peu maniaque de sa spécialité et qu'un agronome n'a de cesse avant d'avoir labouré et planté dans tous les coins disponibles. Admettons enfin qu'il s'agissait peut-être d'optimistes. En foi de quoi, nous en rabattons la moitié.

Posons donc que le Congo peut nourrir un milliard d'hommes.

Il a entre 70 et 80 millions d'habitants. Une simple soustraction montre qu'après avoir rassasié tous les Congolais, il resterait de la nourriture pour 930 à 940 millions de personnes.

Ces personnes n'étant, par définition, pas au Congo, ces 940 millions de « rations » pourraient donc être exportés. Si le marché des produits alimentaires est soumis, comme les autres, à des fluctuations, il n'en reste pas moins un fait que la demande y est relativement stable et certaine, personne ne pouvant se passer de manger ! Le potentiel agricole du Congo constitue donc un atout naturel pour son économie, autant, sinon plus, que le fameux « scandale géologique » de ses mines.

Il y a non pas un, mais deux « scandales »

L'expression « scandale géologique » a été inventée vers 1900 par le géologue Cornet pour désigner l'accumulation, dans le sous-sol du Haut-Katanga, de quantités colossales de plusieurs minerais. Cela attira l'attention des grandes holdings minières et métallurgiques belges qui n'eurent dès lors de cesse avant de mettre la main sur ce pactole à l'occasion de la reprise du Congo par la Belgique. C'est la raison pour laquelle le Congo belge fut une des rares colonies d'Afrique où l'activité essentielle (= celle qui rapporte le plus aux investisseurs) était l'industrie extractive et la métallurgie.

Si l'on utilise, comme feu Mr. Cornet, le mot « scandale » pour désigner l'accumulation de ressources naturelles, il serait parfaitement licite de parler tout aussi bien du Congo comme représentant un « scandale hydrologique et agronomique ».

Il est bien connu, puisque cela figure même dans les manuels scolaires de géographie du niveau le plus élémentaire, que le bassin du fleuve Lualaba/Congo est extrêmement vaste, à classer dans la même catégorie que les bassins de l'Amazone, du Nil, du Yang-Tse ou du Mississipi/Missouri. Cela signifie un volume d'eau qui représente des possibilités hydroélectriques considérables, que l'on peut aisément se figurer en voyant périodiquement le ballet des amateurs alléchés autour du projet d'Inga. Cet énorme bassin est de plus à cheval sur l'Equateur, ce qui rend le débit du Congo relativement stable et permet aussi au Nord et au Sud du pays de se ravitailler mutuellement pour éviter les disettes liées aux « soudures ».

Ajoutons que ce pays où il y a de l'eau partout ne comporte pratiquement pas de territoires stériles. Bien entendu, cela ne veut pas dire que tous les sols congolais sont riches et fertiles et qu'il s'agissait partout de sols où, comme on dit, « il suffit de cracher par terre pour que ça pousse ». Cela signifie simplement qu'il n'y a pas de désert au Congo, ni même d'endroit si stérile qu'on ne puisse en tirer quelque ressource alimentaire.

Pourtant, il y a des problèmes alimentaires au Congo, mais ils tiennent à ce que l'on appelle pudiquement « l'état des routes » alors que l'on devrait parler de leur absence, à l'insécurité tant des chemins que des champs, et aux tentatives, tant nationales qu'étrangères, à l'accaparement des meilleures terres.

Il y a cependant une différence fondamentale dans la manière dont le pays peut espérer tirer parti de ces deux « scandales ». La mise en valeur des mines requiert un équipement sophistiqué et des capitaux considérables, donc le recours à des investisseurs, en grande partie étrangers. Ceux-ci, se sachant indispensables, se tailleront donc la part du lion. Par contre, les hommes, et encore bien plus les femmes, du Congo connaissent presque tous les techniques traditionnelles de l'agriculture vivrière. Ce savoir, disponible, ne coûte rien, et l'outillage, pas grand-chose.

Héritage colonial : le bon et le mauvais côté...

L'envie d'exploiter le « scandale géologique » fit que le Congo belge ne devint jamais une colonie de plantations et de monoculture. Certes, des plantations s'établirent sur des terres concédées et les communautés villageoises furent obligées de se livrer à des cultures dites « éducatives » de plantes à destination industrielle. Louis Franck, qui fut ministre des Colonies de 1918 à 1924, fonda l'École coloniale supérieure à Anvers, organisa le réseau des chemins de fer dans la colonie belges, afin d'y développer l'industrialisation, et choisit de laisser l'agriculture à la traîne, choix erroné dont les conséquences dramatiques durent encore. (Erroné, bien entendu, du point de vue de ce dont le Congo avait besoin. C'était très rentable pour le capital étranger).

C'est en 1922 qu'apparut, au Katanga, la notion de « réserves indigènes », qui s'écartait enfin de la notion léopoldienne des « terres vacantes » et admettait le principe de droits indigènes sur des terres apparemment inoccupées ou inexploitées. Antoine Sohier, juriste liégeois et Procureur du Roi au Katanga, prit en charge cet épineux dossier. En 1922, il parvint à faire délimiter les zones domaniales où des propriétés pourraient être concédées à des Européens, un régime identique au profit des maraîchers africains et surtout des "réserves indigènes", non pour que les aborigènes y fussent parqués, mais pour en faire des zones non occupées soustraites à toute possibilité de concessions préservant très et plus que largement les besoins futurs d'extension des premiers propriétaires du sol. Un dossier précis, avec cartes, fut constitué. Dès lors, jusqu'en 1960, les deux premières liasses reçues par tout nouvel arrivant au Parquet, étaient d'une part une farde à jour des instructions des procureurs généraux, d'autre part le dossier des « réserves indigènes »

La protection des intérêts des indigènes était devenue la base du régime foncier : leurs terres ne pouvaient en principe être occupées que par eux, et quant aux "terres vacantes" elles devaient, pour être utilisées, donner lieu à une procédure spéciale d'enquête destinée à vérifier que des droits

"indigènes" ne risqueraient pas d'être violés dans le présent ou dans l'avenir, et dans quelle mesure des indemnités devaient être versées.

Pour les Noirs, le problème de l'accès à la terre ne se posait donc pas. Mais l'accès aux moyens modernes, aux semences sélectionnées, aux intrants de toutes sortes, et surtout au premier d'entre eux : l'argent, faisait défaut, tout comme manquait la connaissance des méthodes modernes de culture. L'encadrement par des Agronomes territoriaux n'y suppléait pas, ceux-ci ayant avant tout pour fonction de pousser les paysans vers les « cultures éducatives » (coton, pyrèthre, tabac, café) destinées à l'industrie.

Dans l'esprit de Louis Franck, l'agriculture devait être traditionnelle, vivrière et livrée à l'autorité coutumière. Il ne fallait surtout pas que l'on vive bien au village, afin d'inciter les travailleurs à aller travailler dans l'industrie. Quelles sont les conséquences de ce « gel » ?

La vie dans les sociétés traditionnelles congolaises – et le « Congo a deux vitesses » de Franck a laissé le secteur rural à la coutume – est essentiellement communautaire. C'est le village dans son ensemble qui possède les terres. Elles sont redistribuées à l'ouverture de chaque campagne agricole. C'est le groupe dans son ensemble, encore, qui détient les droits de chasse, de pêche, de cueillette... Les gros travaux des champs tels le défrichage et la récolte, comme les expéditions de chasse importantes, comme les grosses campagnes de pêche, sont organisées collectivement. Et non moins collectives sont les règles d'entraide pour, par exemple, construire ou réparer les maisons ou les greniers où se gardent les récoltes.

On a bien forcé, finalement, le paysan congolais à rentrer dans le cycle de l'économie monétaire, capitaliste et coloniale, par le biais des cultures obligatoires et « éducatives » mais jusqu'en 1960 on n'a pas touché à la propriété collective du sol et il n'y a pas eu d'appropriation privée dans le domaine foncier.

Compte tenu de ce que tous ces travaux étaient évidemment manuels, les séances de travail collectif de tous sur l'ensemble des terres à essarter, défricher, etc.... apparaissent très comparables à ce qui se passe dans nos campagnes quand, pour certains travaux, les agriculteurs disposent, l'un après l'autre, d'une grosse machine appartenant à leur coopérative, à ceci près que, dans le contexte congolais, il ne s'agit pas d'un gros engin mécanique acheté par l'ensemble du village, mais de la réunion de tous les « moteurs à manioc ».

On peut fort bien regarder cela d'un œil très optimiste. De fait, un village traditionnel était en lui-même une sorte de coopérative agricole, dont l'assemblée des villageois était l'assemblée générale ; le conseil des notables, le conseil d'administration ; le Chef, le directeur et l'arbitre en cas de litige et le Chef de Terres (le plus souvent distinct), le directeur financier. Le tout était de moderniser tout cela, d'y introduire des améliorations techniques, et l'on aurait devant soi une coopérative agricole moderne, qui ne se heurterait pas, comme ce fut le cas en Europe, à l'individualisme et aux problèmes de remembrement². Comme cette modernisation ne se serait heurtée à aucune résistance psychologique des paysans, il n'y a pas à douter de ce qu'elle aurait amené un accroissement de la production³.

Comme nous l'avons dit, ce « gel » a eu lieu dans les années 20, époque où le colonisateur n'avait pour interlocuteurs, du côté africain, que les chefs coutumiers. Mais ceux-ci ne seront pas les interlocuteurs privilégiés des Belges au moment de l'indépendance. Cette revendication sera

2 Ce fait a pour conséquence qu'il est parfaitement idiot de parler, en bien ou en mal de « collectiviser l'agriculture » en Afrique en général et au Congo en particulier. On ne peut en effet collectiviser ce qui est déjà collectif. Les marxistes qui évoquent la « nécessité de collectiviser » ne savent donc pas de quoi ils parlent. Et, à l'autre bout de l'échiquier, lorsque la Droite évoque les « expériences collectives malheureuses » de certains états africains, elle vise des monopoles d'achat étatiques qui, comme ceux de la colonie, avaient pour but de stabiliser les prix agricoles au profit des acheteurs, et qui étaient donc du plus pur capitalisme.

3 Par la suite, il y eut des tentatives dans ce sens, mais très vite, après l'indépendance, apparurent la dégradation des routes et leur insécurité (qui est bien souvent le fait des policiers ou militaires censés en assurer la sécurité, et qui en abusent pour piller les transports, notamment de vivres). Cela stérilisa ces tentatives.

portée, essentiellement, par une classe apparue bien plus récemment, celle des « évolués ». Ceux-ci se posent en antagonistes, voire même en adversaires des milieux coutumiers, se posant comme représentants de la modernité et du progrès, opposés à des Chefs « passéistes, dépassés et obscurantistes ». (Ceci même quand ils sont eux-mêmes fils de Chefs et ne manquent pas d'utiliser cette qualité quand ils font campagne en brousse !) Mais ils sont surtout désireux de « chausser les pantoufles du colonisateur » et leur attention ne se tourne donc guère vers la propriété foncière... Patrice Lumumba, dans une interview accordée à la journaliste américaine Lynn Waldron en mai 1960 », donc « in tempore non suspecto »⁴, expose qu'à son avis l'industrie après l'Indépendance devra être un secteur mixte⁵, et que le développement de l'agriculture devra, lui, revêtir une forme coopérative.

Le grand chambardement de Mobutu

L'histoire de la période Mobutu c'est, d'une certaine manière, celle d'une tentative pour s'emparer du capital disponible au Congo, qui tourna mal presque aussitôt pour s'enliser dans les tripotages d'une mafia très restreinte, le fétichisme de l'argent, l'ostentation somptuaire et les pratiques d'un vulgaire banditisme. Les vues « libératrices » et « authentiques » de Mobutu n'étaient qu'une mauvaise façade en stuc, qui couvrait des réalités plus solides et plus substantielles : la reproduction, cette fois par des bourgeois locaux qui n'avaient pas le tort d'être blancs, du système colonial et la kleptocratie personnelle du « Père de la Nation » et de son entourage.

Mobutu n'était pas encore au pouvoir quand fut votée la fameuse loi Bakajika dont un des aspects concernait les propriétés abandonnées par les Européens et en prévoyait la confiscation lorsqu'elles étaient laissées à l'abandon. Mais, détail important, elle prévoyait cette confiscation de manière conditionnelle⁶, et non sur base de la seule nationalité du propriétaire.

Mais le tout va lui inspirer l'idée d'un véritable cocktail de mesures empoisonnées : faire, par de larges confiscation, de lui-même, de sa parentèle et des ses partisans la bourgeoisie nationale maîtresse du Zaïre. Par la même occasion, il s'attacherait, à travers tout le pays, ceux qui deviendraient ses hommes-liges et lui devraient leurs fortunes. C'est de là que sont sortis les Congolais vraiment fortunés que nous connaissons aujourd'hui. On assista à des spoliations de villageois, de-ci de là, au gré des occasions, par des gens qui, se trouvant jouir à ce moment là de la chaude faveur du Guide, pouvaient tout se permettre. D'où ces expressions si fréquemment entendus quand on parle du Congo : les « biens mal acquis » et « l'impunité ». Il s'agissait donc plutôt de « gangstérisme institutionnalisé » que de modification du régime foncier.

Mobutu est chargé de suffisamment de péchés mortels pour qu'on ne doive pas lui en inventer. Il est largement responsable des spoliations qui ont permis la constitution de la bourgeoisie congolaise telle qu'elle est : incapable et incompétente car ne devant sa position qu'à la faveur du Maître, spéculatrice et incivique car elle veut mettre le produit de ses rapines à l'abri des vicissitudes de la politique congolaise, corrompue et kleptocrate, car la corruption et le vol sont les piliers du système, traversée de haines personnelles mais cependant solidaire parce que, si elle ne fait pas bloc, elle perdra son impunité.

4 Avec tout le respect dû à la mémoire, entre autres de Jean Van Lierde, des ouvrages comme « *La pensée politique de P. Lumumba* » sont écrits après les faits et mis dans une perspective qui est apologétique : démontrer a posteriori que Lumumba n'était pas ce que l'on a dit de lui, notamment un communiste. Le document Waldron a l'avantage de notes prises dans le feu de l'action. Il établit d'ailleurs la même chose : un projet économique secteur mixte + secteur coopératif, c'est tout au plus du socialisme réformiste ! Lumumba se réfère d'ailleurs à des modèles aussi peu subversifs qu'Israël et le Danemark.

5 Ce qui aurait été logique, si les Belges avaient purement et simplement transmis au Congo le portefeuille d'actions de la Colonie dans les grandes compagnies. La Colonie était même actionnaire majoritaire à la Forminière. Mais c'est ce que la Belgique n'a pas fait !

6 On pourrait comparer les dispositions en la matière de la loi Bakajika à celles dont on parle parfois dans les villes européennes à propos des immeubles laissés vides par des propriétaires absentéistes, et qui visent à forcer ceux-ci à les maintenir en état et à les remettre sur le marché. Le but final était que des plantations, des magasins, des garages, etc... ne restassent pas à se dégrader du simple fait que le propriétaire avait déguerpi dans les années 60.

La zaïrianisation avait pour principe que tous les secteurs économiques qui avaient une assise foncière (plantations, élevages, fermes, pêcheries, carrières) et le petit commerce en aval, devaient être entre les mains de Zaïrois. En réalité, il ne s'agit aucunement de n'importe quels zaïrois, mais de la famille Mobutu, de ses proches et de son entourage, et il s'agit d'une vaste entreprise de spoliation et de pillage, qui concerna non seulement des terres et biens remontant à des concessions coloniales, mais aussi des droits et des possessions ancestrales.

Cela aurait pu être quelque chose d'analogue à la vente, dans la France révolutionnaire, de biens nationaux confisqués aux nobles et au clergé. Mais, différence essentielle, la confiscation française fit passer ces biens des mains d'une minorité qui s'en occupait peu, mal et parfois à des fins improductives (domaines de chasse, jardins d'agrément, constructions, fêtes et liturgie ostentatoire) à un nombre beaucoup plus grand de propriétaires (ils se raréfièrent ensuite parce que la tendance ensuite parce que la tendance spontanée du capitalisme tend à la concentration) qui, certes, étaient souvent de parfaits philistins en comparaison des magnifiques seigneurs qui les avaient précédés, mais qui étaient liardeurs et avaient le sens du rendement. Au Zaïre, c'est le contraire qui se passa : des biens jusque là utilisés rationnellement furent bradés pour se procurer des liquidités aussitôt gaspillées en un train de vie fastueux, en dépenses ostentatoires, le tout se passant dans une atmosphère d'intrigues dignes d'un palais byzantin.

Deux traits de caractère de Mobutu – tous ceux qui l'ont connu l'admettent – ont guidé son « activité économique » : sa mentalité de chasseur-cueilleur et son rapport naïf à l'argent.

Un commerçant zaïrois résume crûment : « Il était fondamentalement incapable de faire un bilan , parce qu'il n'avait jamais eu besoin d'en faire un. Son idée du financement consistait à prendre le téléphone, d'appeler Seti Yale (un proche devenu très riche grâce aux largesses du président, ndlr) et de lui dire : "Envoie-moi deux millions." »

Mobutu amassait des biens immédiatement réalisables, car il n'a, semble-t-il, jamais compris la fonction de l'argent et ses relations avec la finance. Il ne savait pas, par exemple, au début de son règne, que faire des grandes mines. Sans conception, il a nationalisé, notamment la plus grosse entreprise du pays, l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK).

Mal lui en a pris, les Belges lui ont coupé les crédits, les prix sont tombés et pour obtenir leur savoir-faire, il a dû signer un contrat assurant aux anciens actionnaires « la plus grande somme de dédommagement jamais versée suite à une nationalisation » selon Davis Gould. Il voulait toucher deux milliards de dollars et tout de suite, histoire de les montrer. Réalisée de telle façon, en effet, l'opération était une « mission impossible »

Il y a donc au Congo d'immenses surfaces arables qui, en toute justice, doivent être restituées à leurs propriétaires légaux, c'est à dire aux communautés rurales traditionnelles. Car il est évident que tant les « concessionnaires » coloniaux que les bourgeois congolais les ayant « acquises » ou « reçues » dans le cadre de la « zaïrianisation » n'ont jamais été que des spoliateurs.

Rentabilités comparées

L'on est fondé à se demander si les ressources extractives, censées être « le fabuleux trésor du Congo », n'en sont pas plutôt la malédiction. Le pays a beau être assis sur un trésor minéral aussi divers qu'abondant (cuivre, cobalt, zinc, or, lithium, manganèse, terres rares, etc.), le budget de l'État (5,5 milliards de dollars en 2019) reste bien maigre pour ce vaste morceau d'Afrique centrale qui abrite plus de 80 millions d'habitants. Alors que ces derniers ne ressentent guère les bénéfices de la richesse de leur sous-sol, le Code minier de 2018 enjoint également les miniers de reverser 0,3 % de leur chiffre d'affaires à un fonds de développement communautaire, et institue un autre fonds pour les générations futures (Fomi).

Signe des divergences entre le secteur privé et l'État, le processus de révision du Code minier a duré six ans. Il renvoie à un dilemme que résume bien l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) : « *Trop élevée, [la fiscalité minière] pourrait décourager les investisseurs [...]. Trop laxiste, elle priverait les Congolais de recettes publiques essentielles pour*

le développement du pays. » Le précédent code minier, adopté à la fin de la deuxième guerre du Congo en 2002, relevait de la seconde catégorie : très (trop) généreux envers les entreprises minières. C'était d'ailleurs son but initial.

À cette période, il est l'aboutissement de réformes du secteur minier qui concernent plusieurs pays africains dans le contexte des politiques néo-libérales de la fin des années 80. « *Alors que de nombreux gouvernements africains dépendent de façon croissante des prêts des institutions financières internationales, la Banque mondiale inscrit la reprise du secteur minier dans une stratégie de désendettement. Les codes miniers imposés à ces pays sont assez similaires, avec en ligne de mire la privatisation des entreprises minières, aux mains de l'État dans la plupart des cas. Cette libéralisation du secteur, censée attirer les investissements, commence en 1995 au Zaïre, l'ex-RD Congo* », relate le chercheur Denis Tougas.

Pourtant, les entreprises butent encore sur la fin du régime de conventions minières qui offrait d'importantes exonérations, et, surtout, sur la clause de stabilité. Grâce à cette dernière, « *les miniers peuvent emprunter auprès des banques et rassurer les banquiers que rien ne mettra en péril le financement obtenu pendant un temps donné* », expliquait un expert. Or, elle est ramenée de 10 ans à 5 ans dans le nouveau code minier. Le bras de fer avec l'État congolais se poursuit donc. Le 7 mars 2018, deux jours avant la promulgation du code, un groupe de miniers tente de faire fléchir le président Kabila. Ils représentent les plus grosses entreprises de la place : Glencore, China Molybdenum-TFM, MMG/China Minmetals, Ivanhoe Mines, Zijin, Randgold et AngloGold Ashanti. Rien n'y fait. Tout au plus obtiennent-ils du ministre des Mines Martin Kabwelulu une promesse de « *négociation au cas par cas* ».

Les multinationales ne sont pas restées bras croisés. Elles se sont réunies, elles ont décidé de faire front commun, certaines ont quitté la Fédération des entrepreneurs du Congo (FEC) en reprochant au président Albert Yuma, PDG de Gécamines, de ne pas les avoir défendues, mais elles ont surtout mis en place le Mining Promotion Initiative, une organisation de lobbying, en vue de concerter leur action. Avant qu'il ne prenne la tête de Barrick, issu de la méga-fusion entre Barrick Gold et Randgold, le Sud-Africain Mark Bristow se disait même prêt à s'en remettre à un arbitrage international faute de discussions sur la révision « irréfléchie » du code minier. Il invoquait encore une industrie minière « *constamment paralysée par les modifications de la législation fiscale* » en RD Congo. Ou pointait, à l'instar du patron d'Ivanhoe Mining dans *Jeune Afrique*, les lacunes de l'État en matière de redistribution de la richesse issue des ressources minérales : « *Nous serions ravis de payer plus si nous étions sûrs que cela profite aux communautés et à la région où nous travaillons* », raillait-il. Pour rappel, l'ONG britannique *Global Witness* avait qualifié le secteur minier congolais de « *distributeur automatique de billets* » pour le régime de Joseph Kabila.

Début avril, lors de la visite officielle de Félix Tshisekedi à Washington, le ton semble redescendu d'un cran face au président exécutif du conseil d'administration de Barrick Gold Corporation, John Thornton. Les deux hommes s'en sont tenus à un communiqué poli sur leur partenariat dans l'industrie aurifère. « *Il est aussi possible d'arrondir ce qui peut être arrondi dans les mesures d'application des différentes modifications du Code minier de 2018* », a explicité le 10 juillet dernier Michel Eboma, conseiller principal du chef de l'État au collège Mines et Énergie, lors de la 3e édition de l'Alternative Mining Indaba (AMI) à Kinshasa. Et d'inviter à travailler « *dans un esprit win-win* ».

Des déclarations qui ne manquent pas d'interroger, à l'instar de ce journaliste de *Mediacongo* : « *En vertu de la politique d'attraction d'investisseurs, ne sera-t-il pas demandé à Fatshi de carrément diluer le nouveau Code minier ou de revenir sur l'ancien ?* »

Au delà de ce qu'a de répugnant l'avidité des « investisseurs-spoliateurs » et des « politiciens mangeurs », la situation qui est à la base de ce gâchis, c'est que, depuis que Mobutu a géré le pays avec des méthodes d'éléphant dans un magasin de porcelaine qui l'ont ravagé, le Congo manque cruellement de liquidités et de devises pour financer non pas son développement, mais sa survie. Exactement comme un homme endetté aux abois finit par accepter de vendre une

belle villa pour le prix d'une cabane, la RDC ne se procure péniblement un petit quelque chose qu'en bradant ses ressources naturelles⁷.

L'activité minière a deux défauts : elle est intensive en capital et travaille essentiellement pour l'exportation. On ne mange pas de cuivre, de cobalt, de zinc, d'or, de lithium ou de manganèse... Tout ce que vous pouvez faire avec des minerais, c'est les vendre, et vous ne pouvez le faire qu'à ces mêmes investisseurs-prédateurs dont il a été question.

La nourriture, par contre, peut servir aussi bien à l'autoconsommation qu'à la revente ou à l'exportation. Et, pour générer des surplus, l'agriculture⁸ ne demande pas d'investissements géants mais simplement l'augmentation des surfaces cultivées. Car, dans la situation actuelle, les paysans les ont réduites à cause du manque de moyens d'évacuer leurs produits, des tarifs de hold-up pratiqués par les rares transporteurs et de l'insécurité dès que l'on s'écarte des villages.

Une fois satisfaits les besoins des Congolais, l'exportation du reste de la production agricole peut rapporter, tout aussi bien que les minerais, des devises qui serviront comme réserve de change. Ajoutons que les champs produisent chaque année, alors que les mines finiront bien par s'épuiser un jour.

Les ressources provenant de ces exportations agricoles mettraient fin à ce manque cruel de liquidités et de devises pour financer sa survie qui forcent le Congo à brader ses ressources minières. Ayant des ressources par ailleurs, il sera en mesure de se montrer exigeant et sélectif dans le choix de ceux qu'il admettra à lui faire des offres pour pouvoir exploiter ses minerais.

Le fait de ne plus être « le dos au mur » pour en discuter donnerait à la RDC la possibilité d'exiger des « miniers » des choses comme :

- la présence majoritaire du Congo au CA des compagnies ;
- l'embauche de personnel congolais qualifié partout où ce sera possible ;
- des rémunérations substantielles et effectivement payées ;
- l'obligation pour les compagnies minières d'intervenir substantiellement dans la création et l'entretien des moyens de communication, du logement, des infrastructures scolaires et sanitaires là où elles opèrent.

Qu'on ne vienne pas me dire que cela est utopique. Cela reviendrait à exiger à nouveau des investisseurs ce que la Congo belge exigeaient de l'UMHK et des autres grandes compagnies !

Précautions nécessaires

Il a été question ci-dessus d'accroître la production agricole en restituant aux communautés villageoises les terres dont elles ont été spoliées. Il faut prendre très à la lettre l'expression « communauté villageoises ». Il ne s'agit donc pas de recommencer la « zairanisation » de Mobutu au profit d'une autre bourgeoisie, ni de procéder à une nationalisation générale de l'agriculture au profit d'une éléphantique agriculture d'état. Il s'agirait bien d'une collectivisation, mais qui se ferait au profit de plusieurs milliers de collectivités villageoises, et non d'un quelconque Leviathan étatique. Il s'agit de respecter l'esprit de communauté et d'entraide de la civilisation bantoue, et non d'appliquer un dogme communautariste de principe.

Il s'agit d'établir une coopérative agricole moderne, là où l'on a au départ un village traditionnel qui est en lui-même une sorte de coopérative agricole, où l'assemblée des villageois sert d'assemblée générale ; le conseil des notables, de conseil d'administration ; le Chef, de directeur et d'arbitre en cas de litige et le Chef de Terres (le plus souvent distinct), de directeur financier. Il s'agit de moderniser tout cela et d'y introduire des améliorations techniques sans en modifier l'esprit.

⁷ Je laisse de côté l'exploitation criminelle du sous-sol, soit par des escrocs qui paient fort mal le minerais à des creuseurs « indépendants », soit au moyen du travail forcé obtenu par la menace par les groupes armés, nationaux ou étrangers. Sans citer personne, rappelons qu'il se tient, dans un pays voisin, une bourse aux matières premières dont ce pays ne produit pas un seul gramme. Il s'agit là de crimes qui ne relèvent pas de l'économie, mais des tribunaux...

⁸ Il est entendu que « agriculture », ici, signifie non seulement « production de végétaux comestibles », mais aussi élevage, chasse, pêche, sylviculture... bref, tout ce qui relève de la compétence du Ministère de l'agriculture.

Dans ce but, il sera sans doute indispensable de décréter, au moins pour un temps, que les terres de la communauté seront inaliénables, sans quoi l'on risque d'assister à de nouvelles spoliations.

Il faudra aussi se garder des tentations d'un modernisme tapageur qui mène à la création de « parcs agro-industriels » dans le genre de Bukanga-Lonzo. Le recours à la mécanisation systématique, aux intrants chimiques, etc. ... rend dépendant de fournitures importées et à des dégâts écologiques.

Il ne s'agit pas d'être passéiste et de prétendre que la houe serait « par nature » vertueuse tandis que le tracteur serait, en soi, un « engin diabolique ». Il s'agit d'agir de manière prudente et réfléchie et de ne pas vouloir transformer d'un coup de baguette magique les champs du Kwilu à l'instar de ceux du Midwest américain.

Il est évident aussi qu'aucune redistribution des terres n'aura de résultat s'il n'est pas mis fin à l'insécurité, au manque de moyens de transport et de communication, à la rapacité des transporteurs et autres intermédiaires, et que tout cela ne se fera pas sans recourir à la coercition, sans doute très violente dans certains cas.

Mais il n'y a pas d'autre alternative que de périr et de disparaître.

Rwanda 94



Des réfugiés rwandais passent à côté des dizaines de corps de leurs compatriotes, à la frontière est zaïroise, le 18/07/94 © GUYOT/AFP

L'émotion qui cache la forêt des intérêts occidentaux

Par Roland Marounek

Le narratif occidental utilise toujours les mêmes méthodes : isoler les événements de ses causes, les présenter séparés de leur contexte et sans rapport avec des intérêts économiques; mettre en avant l'émotion pour empêcher réflexion. L'horreur ressassée des

massacres au Rwanda permet d'occulter la question du jeu sanglant des puissances impérialistes en Afrique Centrale.

J'étais témoin au Burundi en 1987 d'une scène interpellante : un notable du village avait fêté la prise de pouvoir de Museveni. Quand je lui en demandai la raison, il me répondit *que l'armée de Museveni était Tutsi, et qu'après l'Ouganda, ils allaient envahir et reprendre le pouvoir au Rwanda.* Lorsque trois ans plus tard l'Armée du Peuple Rwandais⁹ s'abattait effectivement sur le Rwanda, peu de monde dans la région ne doutait que le discours multiethnique et démocratique de Kagamé était essentiellement destiné à l'étranger.

Les racines profondes du génocide

Lorsque les Européens atteignent les royaumes du Burundi et du Rwanda à la fin du 19^e siècle, ils trouvent une société divisée en classes sociales, entre la grande majorité paysanne « Hutus » et les tenants du pouvoir, possesseurs du bétail, les « Tutsi »; 15% de la population d'après les recensements coloniaux. Ce n'est qu'une approximation d'une réalité plus complexe, mais les colonisateurs¹⁰ vont accentuer cette division de classe pour asseoir leur pouvoir. Au nom de la hiérarchie raciste qui fondait la colonisation belge, cette distinction devient une question de *race* : le Tutsi devient d'origine hamite, race « supérieure », « presque blanche », née pour diriger. Au nom de ces théories, la colonisation belge institutionnalise la chefferie Tutsi, relais du pouvoir des blancs ; eux seuls ont accès à l'enseignement et aux fonctions administratives, les Hutu *inférieurs* tout juste bons à fournir travail et impôt, aux blancs et à leur relais indigène.

Les massacres à répétition dans ces pays ne peuvent être compris sans la prise en compte de cette responsabilité du passé colonial.

1990-1994 : Guerre entre la France et les USA via l'instrumentalisation des questions ethniques

Lorsque Paul Kagamé envahit le nord du Rwanda en octobre 1990, il vient de passer 4 mois de formation militaire à l'École de guerre de Fort Leavenworth au Kansas. Ce qui s'est passé au long des années 90 et au-delà prend tout son sens si on considère la volonté des USA de poser pied en Afrique Centrale et de ravir à la France une partie de son 'pré carré'. Les États-Unis s'intéressaient à la région des Grands Lacs pour des raisons stratégiques et économiques et cherchaient à mettre cette région sous leur contrôle.

Les offensives successives de l'APR sont de fait arrêtés par les troupes françaises venues au secours de leur client. En février 1993, le FPR occupe une partie du nord du pays, et le nombre de réfugiés hutu chassés avoisine le million. Les massacres commis alors par les troupes de Kagamé seront occultés par le génocide en préparation qui allait venir.

En octobre la « Communauté Internationale », et singulièrement la Belgique, relais des États-Unis, presse le pouvoir rwandais de signer les *accords d'Arusha*, qui obligeaient l'armée à intégrer les troupes de l'APR à hauteur de 40% ; chez les officiers, elle devait même être à parts égales. Ces accords, impliquaient une capitulation totale du gouvernement face au FPR, et étaient une prime à l'agression. Même pour des « Hutu modérés », il était difficile de défendre que les Tutsi, moins de 15% de la population, pouvaient avoir droit à près de la moitié de l'armée. La suite est connue.

Charles Michel a réitéré à Kigali les excuses au nom de la Belgique: « *c'est un cortège d'incompétence, d'erreurs et de fautes qui ont rendu cette tragédie possible* ».

9 APR, bras armé du FPR (Front Patriotique Rwandais), constituée principalement des descendants d'exilés tutsi

10 Allemands, puis Belges à partir de 1918

Erreur ou incompetence, lorsque Willy Claes allait le 15 avril 1994 plaider aux Nations Unies le retrait des casques bleus du Rwanda au moment où ils étaient plus que jamais nécessaires ? Ou bien obéissait-il aux injonctions US ? L'administration Clinton a, au moment du génocide, bloqué délibérément les efforts des Nations Unies pour intervenir, et a fait campagne pour le retrait total de la mission.¹¹

Cette désertion laissait le champ libre, non seulement aux génocidaires, mais aussi à la prise du pouvoir par le FPR. Pas à 40%, mais à 100%. Notre ministre des Affaires étrangères a lui été récompensé en étant nommé, la même année, secrétaire général de l'Otan.

Des bons et des mauvais dictateurs

Le Rwanda est devenu un pion central des USA dans la région. L'invasion du Congo a causé 6 millions de morts entre 1997 et 2002 selon l'ONU. Mais Kagamé jouit de l'impunité, fort de la 'légitimité' que lui confère le génocide, - et de l'appui US. Nos médias, nos politiques, si prompts à dénoncer la 'farce' des élections au Venezuela, ou au Congo, ne voient rien à redire aux 98% à répétitions obtenus par ce grand démocrate. On souligne le *miracle économique*... Le Rwanda est le premier producteur mondial d'une matière, le coltan, qui ne se trouve quasi pas dans son sous-sol, n'est-ce pas là un véritable miracle ?

En plus du pillage du Congo, le pays a bénéficié de la grande bienveillance des USA. Ici pas de sanctions économiques pour les invasions sur son voisin, tout le contraire : ces années-là, la Banque mondiale et le FMI soutenaient le régime. L'opulence de la capitale cache une population composée au trois-quarts de paysans pauvres, et dont 40% est en situation de sous-alimentation.



Kigali Convention Centre © Jeune Afrique

11. Cf <https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB511/>

Economie



«Faire disparaître le cash c'est davantage de contrôle de la population»

Interview de Philippe Béchade par Fabien Buzzanca © Sputnik France

La disparition de l'argent liquide au profit de moyens de paiement électroniques est de plus en plus discutée. Les statistiques le démontrent: dans les pays riches, on utilise de moins en moins de cash. Sputnik France a interrogé Philippe Béchade, président des Éconoclastes, afin qu'il nous livre son analyse de ce phénomène.

Cette fois, c'est le très sérieux *The Economist* qui s'y met. Dans une publication datée du 1er août, le magazine référence du monde économique appelle les pays riches à se préparer à la disparition du cash. Les cartes bancaires et la multiplication de nouveaux de moyens de paiement via les smartphones poussent les citoyens des pays développés à utiliser de moins en moins de cash.

Moins d'un tiers des paiements se font encore en liquide aux États-Unis. En Suède, les règlements en cash ont reculé de 80% en une décennie. En France, les paiements par carte bancaire représentaient 53% des transactions en 2018, selon la Banque de France qui assure que les paiements sans contact ont bondi de 82% en volume et 89% en valeur. La locomotive est en marche. Quels avantages aurait une disparition du cash? Pour quels risques? L'idée a ses défenseurs et ses détracteurs. Sputnik France a interrogé Philippe Béchade, président des Éconoclastes afin qu'il nous livre son avis sur la question.

Sputnik France: *The Economist* appelle les pays riches, dont la France, à se préparer à la fin du cash. Qu'en pensez-vous? Quels avantages auraient un tel phénomène?

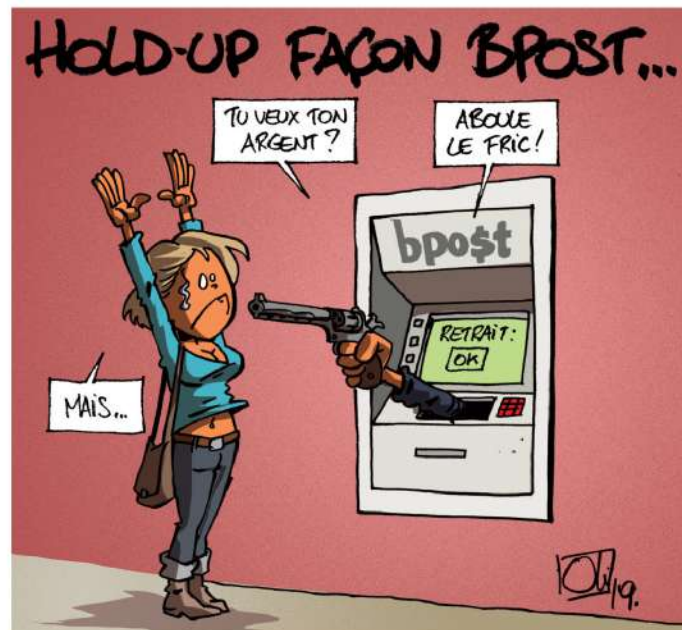
Philippe Béchade: «Ils ont surtout rapport avec un certain confort. Celui de ne plus avoir la crainte de perdre son portefeuille ou de ne pas avoir les 10 centimes manquants pour faire l'appoint chez le boulanger. Utiliser une carte ou un moyen de paiement dématérialisé est très simple. Deuxièmement, l'on entend souvent que cela ferait disparaître l'économie souterraine. Il est clair que cela compliquerait le business des dealers. De même que celui du versement de pots de vins en billets dont les numéros ne se suivent pas. Mais aujourd'hui il existe des moyens bien plus créatifs de s'adonner à la corruption.»

Sputnik France: Et le revers de la médaille?

Philippe Béchade: «Concernant les inconvénients, le plus dangereux est celui de la vie privée. Plus personne n'en aurait puisque si l'on paie par carte, tout est enregistré, tracé et traçable par les organismes de cartes de crédit, les banques ou le fisc. De nombreux cas de gens malades préfèrent régler dans les pharmacies en liquide afin que les banques ne soient pas au courant de leurs éventuels ennuis de santé. Alors bien sûr, la production d'une carte vitale au moment du paiement les rend traçables par la Sécurité sociale. Mais pas par leur banque. Le cash permet encore une certaine forme d'anonymat vis-à-vis de son banquier. La disparition du cash rendrait les citoyens "profilables" avec une précision incroyable. Je pense que certains algorithmes arriveraient à en savoir plus sur nos habitudes de consommation et celles que l'on va adopter davantage que l'on ne le suppose nous-mêmes.»

Sputnik France: La monnaie physique a un coût pour les institutions financières, comme les fourgons de transport blindés ou les distributeurs de billets. Pensez-vous qu'elles mettent la pression au gouvernement pour un monde sans cash? En septembre 2015, le ministère français des Finances a été à l'initiative d'une loi visant à abaisser le plafond de paiement en liquide de 3.000 à 1.000 euros par exemple. La menace terroriste avait été évoquée...

Philippe Béchade: «Bien sûr. À chaque fois que les autorités veulent justifier une loi liberticide, elles évoquent la menace terroriste. Les réseaux terroristes font circuler des liasses de dollars de façon très efficace. Ce n'est pas les petites complications que l'on va créer au niveau de l'euro qui feront une différence. Évidemment, un tel argument fait taire les esprits faibles. Qui ne serait pas pour la lutte contre le terrorisme? Comme si une grosse opération se finançait à coups de 1.000 euros par ci et 1.000 euros par là. Je pense que derrière, il y a une véritable logique de contrôle de la population et non de lutte contre le terrorisme. L'objectif est de contrôler le mode des vies des gens et de les "profiler". Et cela intéresse évidemment tous les Amazon et les Facebook du monde. La disparition du cash c'est surtout plus de contrôle de la population. C'est l'abolition de la vie privée.»



Maroc



Hirak du Rif : un premier rapport officiel controversé

Le délégué interministériel aux droits de l'Homme Ahmed Chaouqi Benyoub a rendu public le 4 juillet son premier rapport sur « les événements d'Al Hoceima ». Un document faisant la part belle à la « main tendue » du gouvernement et aux « efforts » des forces de l'ordre, qui a été rejeté en bloc par les détenus rifains et la société civile.

« La nation marocaine avec ses émanations que sont l'État et la société n'a guère tourné le dos aux événements d'Al-Hoceima, mais a fait montre d'une attitude plutôt positive ». Ces propos, prononcés par le délégué interministériel aux droits de l'Homme, Ahmed Chaouqi Benyoub, le 4 juillet au forum de la MAP (Maghreb Arabe Presse), donnaient déjà un premier aperçu de la tonalité du premier rapport de son mandat. Présenté comme le « premier du genre élaboré par une instance gouvernementale » sur la question, le document de soixante pages revient sur « les événements d'Al Hoceima » plus de deux ans après les premières arrestations des activistes du Hirak du Rif.

Lors de la présentation du travail réalisé sous sa supervision, Ahmed Chaouqi Benyoub a tenu à saluer la « main tendue de l'Exécutif » sans pour autant faire mention des accusations de séparatisme émises à l'encontre des militants du Hirak par les partis de la majorité. « Les 17 visites ministérielles effectuées sur place ont illustré, en dépit de la réaction peu favorable des activistes, la logique de la main tendue de l'Exécutif et sa détermination à assumer pleinement ses rôles », écrit le délégué interministériel aux droits de l'Homme dans son rapport.

Le travail de celui qui occupait alors la fonction de wali de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Mohamed Yacoubi, est également salué dans ce rapport. Ce dernier a « effectué des visites sur le terrain [...] Mais cela n'avait rien donné en raison de la difficulté à engager un dialogue avec un porte-parole des habitants d'Al Hoceima ».

« Aucune violation des droits de l'Homme »

Toujours dans le rapport – élaboré par « deux jeunes de la génération du mouvement 20 février et deux cadres de la justice transitionnelle », comme il l'a expliqué durant son passage dans l'émission Confidences de presse le 7 juillet – le délégué interministériel aux droits de l'Homme

loue « les efforts déployés par les forces de l'ordre » qui ont « su préserver l'ordre public malgré les actes violents commis par les manifestant ». Il réfute ainsi « toutes les accusations émises à l'encontre des forces de l'ordre concernant la violation des droits de l'Homme dans la région pendant la période de tension ».

« Je ne suis pas membre du gouvernement, mais je suis du côté du gouvernement, des forces de l'ordre et du parquet dans le cadre de la coordination institutionnelle », a encore expliqué Ahmed Chaouqui Benyoub sur le plateau de 2M.

Il soutient notamment « qu'aucune balle n'a été utilisée lors des manifestations dans la région, quel que soit le degré de tension qu'il a pu y avoir puisque les forces de l'ordre ne disposent pas de balles ». Le seul cas de violence observé, dit-il, est celui du « moment de l'arrestation de Nasser Zefzafi, le leader du Hirak du Rif, lorsqu'il a interrompu la prière du vendredi 26 mai, ce qui représente une violation flagrante du caractère sacré de la mosquée et la perturbation de la pratique du culte ».

Vers un nouveau rapport du CNDH ?

Le rapport, qui énumère les revendications des militants du Hirak et les réponses des départements gouvernementaux, revient sur le procès de Casablanca indiquant que celui-ci offrait « les garanties d'une justice équitable ». Interpellé par les journalistes de l'émission Confidences de presse, Ahmed Chaouqui Benyoub affirme « n'avoir présenté que la réponse de la Cour concernant les garanties d'une justice équitable ». Également interpellé sur les accusations de tortures émises par les militants du Hirak, le responsable a renvoyé la balle à l'Instance nationale de prévention contre la torture.

Dans ses recommandations, le délégué interministériel aux droits de l'Homme invite le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) à publier un rapport sur la situation des droits de l'Homme dans la province d'Al Hoceima et la région. Le délégué interministériel n'y mentionne guère le rapport d'expertise commandé en 2017 par l'ancien président du CNDH, Driss El Yazami, à une équipe médicale qui avait ausculté les détenus du Hirak pour faire la lumière sur des allégations de torture avancées par des détenus. Des éléments avaient fuité dans la presse durant l'été 2017, faisant réagir la DGSN (direction générale de la Sûreté nationale) qui avait mis en garde contre « un document non officiel », comportant des « accusations et (des) allégations graves ».

Rapport controversé

Aussitôt publié, aussitôt critiqué. D'abord par les détenus et ex-détenus du Hirak eux-mêmes, notamment Nasser Zefzafi. Dans une conversation téléphonique rapportée par son père, Ahmed Zefzafi, le leader du mouvement contestataire, aurait déclaré que le rapport « *aggrave davantage les blessures de la mémoire collective en glorifiant l'action de l'institution sécuritaire. Celle-ci a commis des crimes et des dépassements contre les filles et les fils du Rif. Des éléments se sont délectés à me torturer et à me violer en scandant "vive le roi" »*.

Dans un message diffusé sur la page Facebook de l'Association Thafra, qui rassemble les familles des détenus, l'un des militants du Hirak, Youssef Haki, fustige quant à lui « *ces rapports suspects » qui « n'effaceront pas de (sa) mémoire les mercenaires qui (l)'ont enlevé »*.

Le rapport a également suscité la réaction de l'Association marocaine des droits humains (AMDH). Cité par Hespresse, le président de l'AMDH Aziz Ghali estime que le document « a été rédigé selon une vision du ministère de l'Intérieur et non sous l'angle des droits de l'Homme ». Le responsable associatif dénonce également un rapport qui n'apporte « rien de nouveau notamment en ce qui concerne la fuite de vidéos montrant des activistes du Hirak » affirmant qu'il s'attendait « à ce que le rapport fournisse une réponse à la cause du décès d'Imad El Attabi ». (Publié par Tel Quel, le 9 juillet 2019)

Pologne



Le métropolite de Cracovie, l'archevêque Marek Jędraszewski à droite participe à une procession traditionnelle du Corpus Christi à Cracovie, en Pologne, le 31 mai 2018. © Jacek Bednarczyk/EPA/MAXPPP

Le pays divisé après les propos de l'archevêque de Cracovie sur les homosexuels

Le 1er août, l'archevêque de Cracovie, Mgr Marek Jędraszewski, a évoqué une « peste arc-en-ciel », faisant référence au drapeau de la communauté LGBT. Depuis, plusieurs manifestations ont été organisées pour réclamer sa démission.

De son côté, le président de la Conférence épiscopale polonaise appelle à un accès égal au débat.

Les droits des personnes LGBT divisaient déjà la Pologne. Une homélie de l'archevêque de Cracovie a renforcé ce clivage. Lors d'une messe organisée dimanche 1er août à la basilique Sainte-Marie de Cracovie, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Insurrection de Varsovie contre l'occupation allemande, Mgr Marek Jędraszewski a tenu des propos très controversés. « *La peste rouge (allusion à l'occupation par l'URSS communiste qui a suivi, NDLR) ne parcourt plus notre terre, heureusement, mais cela ne signifie pas qu'une nouvelle peste ne veuille pas contrôler nos âmes, nos cœurs et nos esprits. Non pas marxiste, bolchevique, mais née du même esprit. Pas rouge, mais arc-en-ciel* », a-t-il précisé en faisant référence au drapeau de la communauté LGBT.

Appel à la démission de Mgr Jędraszewski

Des manifestants ont protesté, le dimanche suivant, devant le siège du diocèse de Cracovie. « *La question n'est pas de savoir s'ils sont gays, lesbiennes ou transgenres. Il s'agit de personnes. Vous ne pouvez pas les insulter, vous ne pouvez pas vous opposer à leurs droits et vous ne pouvez pas les comparer à la peste, car ce sont nos voisins* », a déclaré un manifestant à la chaîne polonaise TVN24.

Un autre mouvement, organisé par Aleks Polak, étudiant à l'université Collegium Civitas à Varsovie, et intitulé « *Stop à la haine : Nous demandons la démission de l'archevêque Jedraszewski* », a réuni environ 2 000 personnes dans la capitale polonaise le 7 août.

Des personnalités publiques ont également pris position contre les mots de l'archevêque de Cracovie, comme la juriste Monika Platek qui estime qu'ils violent plusieurs articles du Code pénal. Ignacy Dudkiewicz, journaliste du site d'informations catholique *Kontakt*, affirme, lui, qu'« *il est temps que l'Église de Pologne change.* »

« *Un accès égal au débat* »

Dans un communiqué daté du 8 août, le président de la Conférence épiscopale polonaise, Mgr Stanisław Gądecki, a tenté d'apaiser les esprits. « *Les gens appartenant aux milieux dits des minorités sexuelles sont nos frères et nos sœurs pour lesquels le Christ a donné sa vie et qu'il veut aussi voir sauvés* », rappelle l'archevêque de Poznan. Avant de préciser que, de son point de vue, « *le respect des individus spécifiés ne peut toutefois pas conduire à l'acceptation d'une idéologie visant à révolutionner les coutumes sociales et les relations interpersonnelles.* »

Mgr Stanisław Gądecki conclut sa trentaine de lignes en invitant « *toutes les personnes de bonne volonté à appliquer le principe de non-discrimination dans les discussions publiques, non seulement pour les partisans de l'idéologie mentionnée, mais aussi pour permettre à ses opposants un accès égal au débat.* »

Le pays le plus catholique d'Europe – d'après l'institut de statistiques de l'Église catholique polonaise, plus d'un citoyen sur trois assiste à la messe dominicale – demeure divisé sur la question des droits des personnes LGBT. La situation s'est envenimée depuis l'organisation, le 20 juillet, de la première « *gay pride* » de Bialystok, la plus grande ville du nord-est de la Pologne, durant laquelle des ultranationalistes ont mené de violentes attaques.

À l'approche des élections parlementaires d'octobre, les responsables politiques n'hésitent pas à instrumentaliser le débat. Le chef du parti conservateur au pouvoir Droit et justice (PiS), Jaroslaw Kaczynski, est allé jusqu'à mettre en garde contre une « *menace à l'identité et à l'État polonais* ».



Varsovie

Humour

